





INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS DANS L'OPÉRATION D'ASSURANCE

Référence : Niveau : Modalités : Tarifs :

RL002 Bases E-Learning Nous consulter

LIEUX ET DATES:

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

• Acquérir des connaissances sur l'intervention des pouvoirs publics dans l'opération d'assurance.

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements cliquez ici ou contactez-nous

Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

| <u>Formateur(s) :</u> Cette formation a été conçue par Nathalie ROSE, responsable pédagogique à l'Ifpass. |
|---|
| Les plus de la formation : Le besoin de sécurité de la population est de plus en plus fort et clairement exprimé par l'intermédiaire de médias et des associations de victimes. Cependant, certains risques ne sont pas assurables car ils ne répondent pas aux exigences de la mutualisation. Dans cette formation, nous vous proposons de voir comment les pouvoirs publics interviennent dans l'opération d'assurance afin de protéger au mieux le patrimoine des Français. |
| PROGRAMME |
| A. Intervention des pouvoirs publics |
| <u>Validation des acquis :</u> Comment est-elle évaluée ? |
| Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises dès lo que vous suivez normalement votre formation! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez! |
| Comment cette formation est-elle validée ? |
| Pour valider cette formation, vous devez avoir : |
| Ecouté le podcast ; |
| Téléchargé la fiche pratique ; |

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Un podcast donnant de nombreux conseils

concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Personnalisation parcours:

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocooners, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté". Vous avez dit webcocooner ? Tout à fait ! Le webcocooner est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité:

Cette formation a été écrite et conçue en 2021 et est la propriété d'Ifpass Services.

Elle contient les éléments suivants :

- 1. 1 podcast (durée totale d'environ 6 minutes) ;
- 2. 1 quiz final de 7 questions.

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur l'intervention des pouvoirs publics dans l'opération d'assurance.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques:

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)
- Edge (2 dernières versions majeures)

- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures) Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels:

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)

Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement. Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 03/12/2025 à 14:53